

GÉRANTS DE FORTUNE INDÉPENDANTS

L'esprit des ligues du Moyen Age

Même si les associations de gérants de fortune indépendants (ASG et GSCGI) se retrouvent sur l'éthique, elles divergent sur la façon de défendre et de représenter la profession. Rétrospective et état des lieux avec Pierre Christodoulidis, le président de Groupement suisse des conseils en gestion indépendants.

Mohammad FARROKH

Pierre Christodoulidis se souvient très bien de la création de l'Association suisse des gérants de fortune (ASG), pour y avoir été associé de près. C'était en 1984: *«l'idée était de créer une association capable de définir des règles déontologiques, afin que les banques et les instances étatiques nous considèrent comme une profession apte à se doter de normes susceptibles de réglementer l'exercice de son activité»*. C'était dans le contexte d'une décennie caractérisée d'une part par la restructuration du secteur bancaire qui poussait nombre de gérants de fortune et autres spécialistes financiers à se mettre à leur compte et, d'autre part, par une pression internationale croissante en matière de coopération entre places financières.

L'idée de créer une association au niveau suisse reçut d'emblée un accueil favorable dans les rangs des gérants de fortune indépendants, surtout à Genève et dans la région lémanique où ils étaient – et sont toujours – particulièrement nombreux. *«D'aucuns nous mettaient déjà en garde contre une mainmise de la Suisse alémanique sur l'association encore en gestation. Mais on ne se faisait pas trop de souci à cet égard, en raison du rôle prépondérant de Genève sur le marché de la gestion privée»*, commente Pierre Christodoulidis. Pour discuter du projet, une réunion était organisée dans les locaux de la bourse, à Confédération Centre. Très vite, la nouvelle ASG s'affirmait



«La CIFA fait son chemin et va probablement devenir une organisation non gouvernementale»

FRANZ DE PLANTA – PIERRE CHRISTODOULIDIS

comme une organisation nationale, avec des assemblées annuelles qui se tenaient chaque fois dans une ville différente, par exemple à Fribourg (1988) et Lugano (1989). A l'époque, les discussions tournaient autour de la question du code d'éthique de la profession, l'ambiance étant encore à

l'autorégulation. Tout cela il est vrai dans la perspective d'une législation déjà en pleine évolution: les articles 305bis et 305ter du Code pénal devaient entrer en vigueur le 1^{er} août 1990 et le dispositif législatif contre le blanchiment d'argent n'a pas cessé de s'étoffer depuis lors.

Un climat de plus en plus lourd

Mais si la nécessité de lutter contre le blanchiment a toujours fait consensus, les motifs de divergences sur d'autres questions ne manquaient pas au sein de l'ASG, où le climat plutôt convivial des débuts ne devait pas tarder à s'alourdir, alors que s'opposaient deux courants qui incarnaient des conceptions assez différentes du rôle de l'association. Un fossé grandissant se dessinait entre le comité de l'époque, dont Pierre Christodoulidis faisait partie, et les autres membres. Le clivage n'était pas seulement d'ordre idéologique, mais recouvrait également des tensions qu'il faut bien qualifier de culturelles, même si le mot passe mal dans un pays souvent cité en modèle. Pour tenir compte de la diversité de la Suisse, il aurait fallu – c'est l'opinion de Pierre Christodoulidis – envisager de créer trois sections, pour ainsi dire «coiffées» par une association faitière au niveau national. Il est vrai que, dans presque tous les domaines, la question de la prépondérance alémanique ne se pose même pas tant elle s'impose comme un fait incontournable. A cet égard,

la profession de gestionnaire indépendant représente une exception, dans la mesure où il s'agit d'un des rares corps de métier, peut-être le seul, où l'élément latin, et même romand à lui seul, est d'importance au moins égale voire supérieure à l'élément

«A l'époque, la restructuration du secteur bancaire poussait nombre de gérants de fortune à se mettre à leur compte»

alémanique. Les chiffres sont parlants: dans sa composition actuelle, donc après la scission dont il va être question, l'ASG déclarait, à fin 2004, 336 membres romands pour 322 Alémaniques et 90 Tessinois. C'est sans compter les membres de l'actuel GSCGI ou Groupement suisse des conseils en gestion indépendants, 220 au total, tous romands à

deux exceptions près. C'est d'ailleurs de Genève que s'était levé le vent de la révolte qui devait aboutir à la création du GSCGI.

Le malaise s'aggravant, une réunion était organisée en novembre 1991 à l'Hôtel Métropole, sur la question de savoir s'il fallait «dissoudre l'ASG». L'atmosphère était plutôt houleuse. *«Il y avait eu l'intervention malheureuse d'un membre de l'association qui affirmait que celle-ci n'était pas là pour se soucier des préoccupations des gérants. Une déclaration qui mettait le feu aux poudres»*, relate Pierre Christodoulidis qui se souvient aussi de nombreux téléphones de *«gens mécontents»* à l'issue de cette réunion. Il y eut une vague de démissions, mais on n'assista pas tout de suite à la création d'une association concurrente, dans un esprit de conciliation au demeurant assez genevois. *«On ne souhaitait pas que l'ASG considère cela comme un acte hostile. L'association avait d'autres idées que les nôtres, mais ils défendaient les mêmes principes dans le domaine éthique»*, se souvient Pierre Christodoulidis. Approché par d'autres démissionnaires, il ne donnait pas immédiatement suite au projet ▶

Entre GSCGI et OAR un parallélisme presque parfait

L'entrée en vigueur définitive de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), au 1^{er} avril 2000, a permis au GSCGI de consolider sa position d'association représentative de la profession, au même titre que l'ASG. En effet, le GSCGI dispose de son propre organisme d'autorégulation au sens de la LBA, l'OAR-G. Pourtant, l'Autorité de contrôle en matière de blanchiment d'argent (AdC) avait été initialement réticente, dans le cadre d'une politique visant à limiter le nombre d'OAR reconnus par le Département fédéral des finances et à privilégier les OAR «généralistes», c'est-à-dire regroupant des intermédiaires financiers issus de différentes professions. Mais cette approche n'a pas prévalu: les OAR de branche existent toujours et se renforcent, celui des gérants de fortune bien sûr, mais aussi ceux des avocats et des fiduciaires. Pierre Christodoulidis a été associé de près à la création de l'OAR-G, conscient de l'importance de l'enjeu pour les membres du GSCGI. Présidé depuis novembre 2003 par Franz de Planta, également membre du GSCGI, l'OAR-G n'en effectue pas moins ses tâches en toute indépendance, même

si les relations restent très proches. *«Il existe un lien historiquement privilégié entre le GSCGI et l'OAR-G»*, précise Franz de Planta. C'est ainsi que le Groupement recommande à ses membres d'adhérer à l'OAR-G. Un gérant de fortune peut en principe adhérer à n'importe quel OAR. Mais si l'application de la LBA ne peut pas être différente, le soutien apporté aux membres peut varier d'un OAR à l'autre, comme le laisse entendre Franz de Planta: *«nos affiliés, qui sont également des collègues, savent qu'ils peuvent compter sur une écoute attentive de notre part»*. La majorité des membres de l'OAR-G, qui se définit comme un organisme de branche, sont en effet également membres du GSCGI. Mais sur quelque 240 membres de l'OAR, en comptant la quinzaine d'adhésions effectuées depuis le début de l'année et la demi-douzaine de dossiers en cours, une douzaine proviennent de la Chambre Fiduciaire, dont l'OAR a récemment été dissous, et un nombre équivalent sont des gérants de fortune indépendants ne faisant partie d'aucune association professionnelle. Enfin, l'OAR-G représente également les

membres du Groupement patronal corporatif des gérants de fortunes de Genève, ils sont une quinzaine, comme l'indique d'ailleurs l'intitulé complet de l'organisme présidé par Franz de Planta. Lorsqu'on l'interroge sur le rôle des OAR, celui-ci souligne les changements en profondeur suscités par l'introduction de la LBA. *«La loi a cristallisé le besoin d'organisation et impose une meilleure connaissance de la clientèle. Le fait de se soumettre à de nouvelles règles, amène à un renforcement du rôle de l'éthique»*, souligne le président de l'OAR-G. Dans ce domaine également, l'organisme d'autorégulation peut faire fond sur la réflexion engagée dès les années 1980 dans le cadre de l'ASG et poursuivie la décennie suivante au sein du GSCGI. Cette approche a fait ses preuves et, sur 2708 annonces transmises à l'autorité depuis l'introduction de la LBA, seules 89 émanent de gérants de fortune indépendants. La connaissance du client et la qualité des membres de la profession expliquent ce résultat extrêmement favorable. ■

M.F.

► de groupement appelé à travailler sur une base corporative, un peu «dans l'esprit des ligues du Moyen Age ou dans l'atmosphère des confréries». Dans cet ordre d'idées, il devait falloir près de deux ans pour que les démissionnaires se décident d'aller de l'avant. C'est le 10 novembre 1993 que se tenait l'assemblée constitutive des membres fondateurs du Groupement, initialement désigné comme GSG, un sigle trop proche de l'ASG ensuite remplacé par GSCGI.

Une ouverture internationale appréciable pour la Suisse

Depuis 2003, l'histoire du GSCGI a pris une dimension internationale avec le premier congrès de la CIFA Confederation of Independent Financial Advisors qui s'est tenu à Genève en mars, à l'Hôtel Président Wilson. Le parallèle avec le président américain qui, au sortir de la Première Guerre mondiale, avait choisi Genève pour y installer la toute nouvelle Société des Nations n'est d'ailleurs pas incongru. Avec la CIFA, en effet, Genève est en passe d'institutionnaliser son leadership mondial dans le domaine

de la gestion de fortune: «la CIFA fait son chemin et va probablement devenir une organisation non gouvernementale (ONG) à la faveur du statut consultatif qui va lui être conféré dans le cadre des Nations Unies», précise Pierre Christodoulidis. Comme lors de la création de l'ASG et du GSCGI, ce dernier a donné une impulsion décisive à cette nouvelle aventure. Celle-ci a commencé en 2001, alors que Suisse était encore très critiquée et que la place financière ne pouvait rester indifférente au dommage infligé à l'image du pays. «Le déclic à l'origine de la création de la CIFA a été la situation de la Suisse en tant que pays à la fois critiqué et envié sur la scène internationale, en particulier en raison de sa position forte sur le marché de la gestion patrimoniale», résume Pierre Christodoulidis. Dans cette perspective, le fait de créer une organisation internationale basée à Genève apparaît comme un atout très précieux pour la défense de la place financière suisse en général et de la gestion de fortune indépendante en particulier. De fait, l'intérêt suscité par la CIFA a pris une ampleur inattendue, dépassant les anti-

cipations les plus optimistes. Désormais, une trentaine d'associations basées dans la plupart des pays d'Europe occidentale, et même jusqu'en Pologne et à Chypre, sont

«Le clivage n'était pas seulement d'ordre idéologique, mais recouvrait également des tensions culturelles»

affiliées à la CIFA dont la représentativité s'impose de jour en jour. En attendant de s'installer dans ses locaux propres, l'organisation voisine toujours avec le GSCGI dans les bureaux d'Icosos SA, la société de Pierre Christodoulidis, à la rue du Vieux-Collège à Genève. ■

M.F.

L'ART DANS B&F



Edouard Vuillard, Au jardin, 1900, détrempe sur carton